

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 16 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	17 janv. 2025	16 janv. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a reçu la planification et la documentation des activités quotidiennes pour le mois de novembre, décembre et janvier via courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une inspection sur les lieux n'a pas été effectuée pour ce rapport.			

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 janvier 2025

Date

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 janvier 2025

Date